



Extrait du registre des délibérations Comité syndical : SIMA COISE

Séance du : 3 mars 2015

Compte rendu affiché le : 6 mars 2015

Date de la convocation : 23 février 2015

Nombre de délégués : 34

En exercice : 34

Présents : 23

Votants : 24

Nombre de délégués concernés : 24

En exercice : 24

Présents : 14

Votants : 15

Monsieur Rousset Louis a donné pouvoir à Dumas Christophe

Présents: CCPSG : Mrs Charbonnier A, Demmelbauer P, Dubois G, Lebreton L,

CCFL : Bonnier D, Charbonnier G Mr Gonon P, Thizy B, Tholly P,

CCHL: Moralès P, Murigneux P, Villard P, Rizoud M

SEM : Mme Bussière L

SIE A : Vincent G,

Autres communes : Dumas C, Gonon P, Blanchon P F, Barcet S, Reynard R, Soleymieux B, Viricel A ,
Mme Bussière L

Excusés : Charbonnier JY, Laffont J, Biguet Stéphanie, Dardouiller S, Mme Janvier Cassandre, Rousset E,
Duboeuf P, Gassiloud T, Deshayes S,

Secrétaire de séance : Vincent G

N° 551 Choix d'un prestataire pour le suivi de la qualité de l'eau

Suite aux accords de subventions de la Région R A et de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, et de l'appel d'offres qui a été lancé, il est proposé au comité syndical de choisir un prestataire pour la réalisation des analyses des prélèvements d'eau effectués par le SIMA Coise. La date limite de remise des offres était le 25 février, l'analyse des offres est présentée en séance du 3 mars 2015.

Monsieur le Vice Président présente les résultats de la consultation : 5 laboratoires ont répondu à l'appel d'offres. Après examen des offres, il est proposé à l'unanimité de retenir

- l'entreprise CARCO.

Après en avoir délibéré, les membres du comité syndical à l'unanimité autorisent Monsieur le Président à signer le marché concernant la réalisation des analyses d'eau pour les années 2015 et 2016 avec la société CARSO

Ont signé au registre tous les membres présents

Copie conforme au registre.

Fait à Saint Galmier
Le 3 mars 2015
Le Président
Jean Yves Charbonnier

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-254202278-20150303-551-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/03/2015